



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

**En
formation continue**

Dates

Voir calendrier

Horaires

8h30-12h & 13h30-17h00
Soit 7 heures de formation.

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et Tarif

Nous contacter.

Intervenants pédagogiques :

Mélanie GUYOT
Olivier DREANO

Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur
notre site internet.

Les objectifs pédagogiques

Préparer à l'AIPR les personnels des structures selon 3 niveaux de compétences :

- ⇒ Pour les concepteurs qui préparent et conduisent des projets.
- ⇒ Pour les encadrants qui gèrent des chantiers de travaux.
- ⇒ Pour les opérateurs qui conduisent des engins ou réalisent des travaux urgents.

Public concerné et modes de financement

salariés des entreprises d'espaces verts et agricoles, demandeurs d'emploi,
Maîtrise d'ouvrage publiques et privées de travaux
Maîtrise d'œuvre
Entreprises de travaux.

Mode de financement : OCAPIAT, Pôle Emploi...

Pré-requis et conditions d'inscription

Aucun prérequis.

Inscription : 3 semaines avant le début de la formation pour enregistrement au logiciel national.

Inscription via la plateforme OCAPIAT au moins 7 jours avant le démarrage de la formation.

Programme de formation

Présentation de l'AIPR Les réseaux, les risques et les accidents. Que faire en cas d'accidents. La réglementation. Dispositions réglementaires, droits, obligations et responsabilités. Les intervenants des réseaux et leur rôle. Les travaux et les risques. L'autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Les risques liés aux réseaux. Que faire en cas d'endommagement ? Les identifications de réseaux. Les travaux à proximité des réseaux. Les travaux sans tranchées et les travaux urgents.

Les modalités pédagogiques

- ⇒ Groupe de 4 à 10 participants maximum.
- ⇒ **Avoir une connexion internet**
- ⇒ Un document est distribué à chaque participant.
- ⇒ Les méthodes pédagogiques s'appuient sur la pratique des participants et visent un transfert immédiat.

Validation de la formation

Examen par QCM.

Un certificat de réalisation, une attestation de compétences et une carte « AIPR » sont remis à chacun des participants.

Contact : Catherine HUGOUVIEUX-CAMARASSA 0490608090
catherine.hugouvieux-camarassa@educagri.fr

⇒ *Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr*

